

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'INDUSTRIE
DE L'ÉNERGIE ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

LE MINISTRE

Paris, le 12 JAN. 2012

Nos Réf. : IND/2011/55272

Vos Réf. : SP 22

Votre lettre du 26/07/2011

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation de l'entreprise Véninov, du Groupe Alkor Vénilia, implantée à Vénissieux.

Alkor Vénilia est une société allemande regroupant 554 salariés en Europe dont 172 en France répartis sur deux sites, à Rueil-Malmaison (84 salariés) et à Vénissieux (88 salariés). Le site de Vénissieux, où a été inventée la toile cirée en 1874, est le premier producteur européen de nappes plastifiées.

Le 20 juin 2011, le Tribunal de Munich a ouvert une procédure d'insolvabilité à l'encontre d'Alkor et désigné un administrateur judiciaire allemand.

Le Tribunal de commerce de Nanterre a ouvert, le 8 juillet 2011, une procédure secondaire de liquidation judiciaire contre les établissements français (Vénissieux et Rueil-Malmaison).

Le 26 juillet 2011, sur la base du rapport de l'avocat du liquidateur allemand, le Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, a saisi le Procureur de la République de Lyon sur le fondement de l'article 40 du code de procédure pénale, concernant la signature d'un contrat de prêt avec le financier Gordon Brothers.

J'ai sollicité l'Agence française pour les Investissements internationaux (AFII) afin d'aider à la recherche d'investisseurs et j'ai demandé au Préfet de se mobiliser tout particulièrement sur ce dossier afin de préserver l'activité et l'emploi sur les sites français de cette société. Le Préfet a réuni une première table ronde avec l'ensemble des parties prenantes, en mars 2011.

Malgré les efforts déployés sous l'égide de l'Etat, qui ont permis d'identifier deux repreneurs potentiels, aucune offre de reprise n'a été déposée et le Tribunal de commerce a prononcé la liquidation judiciaire de la société le 21 juillet 2011.

Je puis vous assurer que le Gouvernement continue de se mobiliser sur ce dossier.

.../...

Monsieur André GÉRIN
Député du Rhône
Conseiller municipal de Vénissieux
27 rue Francis-de-Pressensé
69190 Saint-Fons

En effet, cinq tables rondes ont été organisées, à ma demande, par le Préfet, avec la Communauté urbaine de Lyon et la Région Rhône-Alpes, entre le 26 juillet et le 1^{er} décembre 2011.

Des démarches ont, en parallèle, été accomplies par le Préfet auprès de la société industrielle Windhager, dans la perspective du dépôt, par cette société, d'une offre de reprise.

C'est dans ce cadre qu'une médiation a été engagée sous l'égide de l'Etat afin que Windhager et Gordon Brothers - qui a financé le groupe Alkor - parviennent, sous le contrôle des liquidateurs judiciaires, à trouver un accord destiné à favoriser une reprise de l'exploitation par Windhager.

Des discussions sont en cours et l'Etat, par l'intermédiaire du Préfet et de mon cabinet, y participe activement. Le Gouvernement soutient la mise sous séquestre sollicitée par le liquidateur judiciaire, de la somme correspondant au prix de vente des actifs d'Alkor Vénilia, dans l'attente d'une décision judiciaire sur le sort des garanties prises par Gordon Brothers.

Mon cabinet a par ailleurs contacté certains donneurs d'ordre de la société afin de trouver une solution de reprise. Si cette piste n'a pu aboutir, certains donneurs d'ordre ont indiqué qu'en cas de reprise de la société, ils étaient disposés à réexaminer le dossier afin de donner de la charge à l'entreprise.

Je puis vous assurer de la mobilisation du Gouvernement pour sauver cette société, dont l'activité caractérise le « fabriqué en France » auquel le Président de la République et le Gouvernement sont particulièrement attachés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien amicalement


Eric BESSON